

Vœu proposé par les groupes

« Socialiste, écologiste, radical et républicain » et « Ecologiste et citoyen »

Préparer la région des Pays de la Loire aux conséquences du « *Brexit* »

Le Royaume-Uni est un partenaire économique essentiel de notre pays. Cinquième client de la France (31,2 milliards d'exportations en 2016), il est de plus la source du premier excédent de notre balance commerciale (11,6 milliards d'euros en 2016).

Que les modalités de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne soient négociées dans les meilleures conditions ou que la rupture soit finalement brutale, celle-ci aura dans tous les cas des conséquences négatives sur l'économie de notre pays. Ainsi, selon une étude récente menée par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), les exportations de produits agricoles et agroalimentaires depuis la France vers le Royaume-Uni pourraient diminuer de 51%.

Les Pays de la Loire n'échapperont pas aux difficultés qui se poseront. Dans une contribution commune de décembre 2017, les CESER de l'Atlantique rappelaient qu'avec plus de deux milliards d'euros d'échanges commerciaux en 2016, la part des exportations de notre région vers le Royaume-Uni représentait près de 10% du total. De nombreux secteurs d'activités sont concernés : matériel de transport, machines industrielles et agricoles, produits agroalimentaires, produits pétroliers...

Pour les produits agro-alimentaires, le Royaume-Uni est notamment le premier client des Pays de la Loire. En outre, la première conséquence attendue du « *Brexit* » est une probable restriction des accès aux eaux britanniques auxquelles sont très dépendantes les flottilles de pêche de la côte atlantique. 20% des droits à produire de l'Organisation de producteurs de Vendée relèvent par exemple des eaux britanniques. Les Britanniques représentent enfin la première clientèle étrangère de la région avec plus d'un million de nuitées en hôtels et campings en 2016, soit près de 40% des nuitées étrangères.

Le Conseil régional a mis en place une cellule interne au sein des services administratifs de la collectivité, coordonnée par la Direction des Affaires Internationales et le Bureau de Bruxelles. Dans l'incertitude du calendrier de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, notre assemblée doit se saisir de la question et anticiper les turbulences à venir. Il nous faut en effet accompagner les acteurs économiques et sociaux et imaginer avec eux des solutions pour les aider à faire face et à surmonter l'obstacle.

Le Conseil régional réuni en séance plénière :

Demande à la Présidente de constituer dans les meilleurs délais un groupe de travail sur les conséquences du « *Brexit* » associant les représentants des départements et des intercommunalités, les groupes constitutifs de l'assemblée régionale, le CESER et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux concernés pour construire avec eux une stratégie d'anticipation et travailler à des mesures d'accompagnement qui auront ensuite vocation à être présentées devant l'assemblée régionale.

Ina SY
Conseillère régionale



Franck NICOLON
Conseiller régional

